

Réunion du Comité du 17 juin 2026

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 17 juin 2026 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 10 juin 2026

Présents (communes) : AUGRAS Françoise ; AUSSANAIRE Béatrice ; CADILLON Patrick ; CARABY Vincent ; CARON Alain ; CHATELAIN François ; CHEVREUIL Thierry ; COTTAZ Gilles ; DUFOUR Céline ; DUGUET Pierre ; DUPEUX Viviane ; FERNANDEZ PEYRE Michèle ; GALATEAU André Jacques ; GASNET Gérard ; HADI-DENOUEIX Mandana ; JAUBOIS Philippe ; LAMY Jean-Jacques ; LEMONNIER Sylvie ; LIMOUZIN Marie-Joëlle ; LOISY Valérie ; MARTY Thomas ; MASSART Morinne ; MATHIEU Sophie ; MENUT Jean-Claude ; MICHAUD Stéphane ; MOUTAUD Patricia ; PETIT Denis ; PINLOCHE Isabelle ; POIRIER Sandrine ; POTHEAU Christian ; PRIVAT Didier ; QUINQUE Jean Bernard ; RIOT Philippe ; THEVENET Didier ; VAN DRIEL Arie ; VIARD Philippe ; VIEIRA Thierry ; VILLEJOUBERT Michel ; VIZCAÍNO Jean-Marc.

Présents (communautés de communes) : AUGROS Evelyne ; BEUZE Daniel ; BONNAUD Jacques ; CHAVEGRAND Solange ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GODARD Patricia ; GRIMAUD Hervé ; LARDY Loïc ; LASSAUGE Frédéric ; LECLERE Henri ; LEGER Jean Luc ; LOPEZ Alfred ; MALINAS Charles ; MARIE Patrick ; MARTIN Eric ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; MONTAGNAC Stéphanie ; NIQUET Jean-Marc ; ROUGEOT Patrick ; SIMON CHAUTEMPS Franck ; SIMONS Benjamin ; TERNAT Didier ; TIXIER Jacky ; VIRMONT Fabien.

Suppléants votants (communes) : DE MULDER Christian ; DUBAR Bérengère ; FARIN Nathalie ; JANNOT Régis ; LANGLOIS Roger ; LOUIS Florian ; NADAUD Serge ; THOMAS Adeline ; WALKOWIAK Benoît.

Suppléants votants (communautés de communes) : AUBOUX Catherine

Excusés : BERTELOOT Dominique ; BOURDIER Sylvie ; BRUNATI Gilles ; CHAPUT Fabrice ; DAUBY Clément ; DAVID Roger ; DECAS Muriel ; DEDUN Bernard ; DELORME Sophie ; DEVENAS Bernard ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean Luc ; GLOMOT Laurent ; GOUTERON Jacques ; GRANGE David ; HUGUET Sylvain ; HUMBERT Isabelle ; JUILE Claudine ; LAGUIDE Jean-François ; MAYOL François ; MICOURAUD Elisa ; SAINTEMARTINE Christophe ; SIMONNET Nicolas ; TIXIER Pascal.

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean Roland

Pouvoirs :

Sylvain DUQUEROIX (CCPCM) donne pouvoir à Fabien VIRMONT (CCPCM)
Sophie DELORME (Villard) donne pouvoir à Fabrice DELAPORTE (CCPD)
Jean Luc GAZONNAUD (Noth) donne pouvoir à Stéphanie MONTAGNAC (CCPS)
Christophe SAINTEMARTINE (CCCC) donne pouvoir à Daniel BEUZE (CCCC)
Sylvain HUGUET (Vareilles) donne pouvoir à Jean-Roland MATIGOT (CCPS)
Gilles BRUNATI (CAGG) donne pouvoir à Thomas MARTY (Ajain)
François LAGUIDE (La Souterraine) donne pouvoir à Philippe Viard (La Souterraine)
Sylvie BOURDIER (CAGG) donne pouvoir à Jean Marc NIQUET (CAGG)
Clément DAUBY (CAGG) donne pouvoir à Alain CARON (Gartempe)

DELIBERATION n°2026-02-038

Collège : Affaires Générales

	Physique	Voix
Membres	119	203
Présents	76	132
Pouvoirs	9	19
Votants	85	151

Code nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Budget « Prestations déchets »

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion « Budget Principal » du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

82 83

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion « Prestations déchets » du trésorier pour l'exercice 2025.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Publication : 25 JUIN 2026

Le Président
Patrick ROUGEOT

